



9^{ème} Assemblée des Etats Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Enlèvement et destruction

Genève, le 2 septembre 2019

M. le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Nous saluons les avancées réalisées en termes de dépollution dans les Etats parties affectés. Il est à la fois positif et encourageant qu'au cours de la dernière année des progrès importants dans le domaine de la dépollution aient été accomplis et que plus de zones aient été nettoyées qu'en 2017. Il s'agit d'un signal important démontrant que malgré les difficultés qui peuvent entraver les opérations de dépollution, ces dernières peuvent avancer tant qu'une volonté politique adéquate est donnée.

Il faut toutefois constater que le rythme auquel les opérations progressent pourrait être amélioré. Dans un certain nombre d'Etats affectés, la contamination est limitée et pourrait être gérée dans l'espace de quelques années, voir quelques mois. Les Etats parties requérant des un important engagement de ressources sont en effet limités. Un des défis essentiels réside toujours dans le fait que dans certains contextes le niveau de contamination est incertain, posant ainsi des difficultés initiales. Pour cette raison il est important, en ligne avec le Plan d'action de Dubrovnik, d'obtenir plus de clarté sur la localisation, la portée et l'étendue de la contamination et d'intégrer cette information dans les plans nationaux de déminage. Avec l'engagement de ressources limitées et

à notre portée, des progrès pourraient être accomplis rapidement. Cela amènerait à la réalisation dans les délais impartis des obligations découlant de l'article 4, limiterait l'octroi de prolongations et, augmenterait la protection des populations affectées, un objectif partagé par tous.

Afin de progresser vers les objectifs que nous nous sommes fixés, nous sommes appelés à œuvrer ensemble. Le modèle des Coalitions de pays testé dans le cadre de cette Convention commence à porter ses premiers fruits et pourrait être mieux exploité. Les plateformes établies lors de nos réunions devraient avoir un pendant national, comprenant les opérateurs et les pays donateurs, accompagnant les Etats parties affectés dans la compréhension du problème, le développement de stratégies adoptant une approche intégrée ainsi que dans l'élaboration de cadres légaux décrivant les priorités et les responsabilités des services concernés.

Nous saluons également le fait que la vaste majorité des Etats parties ayant des obligations positives au titre de l'article 4 ait fourni des informations quant aux efforts de dépollution dans leur rapport annuel. Des rapports de qualité sont essentiels afin de pouvoir mesurer les avancées dans la mise en œuvre des obligations découlant de l'article 4. En ce sens, nous voudrions rappeler l'importance de soumettre des informations détaillées concernant l'endroit, la taille et le type de contamination ainsi qu'une mise à jour des développements et des progrès accomplis. Nous ne pouvons qu'encourager les Etats à fournir ces rapports et ces informations sur une base annuelle.

Enfin, nous tenons également à souligner l'importance que les Etats parties s'appuient sur les meilleures pratiques et standards (IMAS) en termes de dépollution et tout particulièrement de remise à disposition des terres.

Je vous remercie Monsieur le Président.